

PROJET

BEAUREGARD

Diagnostic
et
Pistes



PONT SUR SAMBRE



Valorisation concertée des centres Urbains

En partenariat avec les communes de :

Feignies , Ferrière-la-Grande , Ferrière-la-Petite , Marpent , Maubeuge , Pont-sur-Sambre Lobbes



INITIATIVE COMMUNAUTAIRE INTERREG III
PROGRAMME FRANCE - WALLONIE - VLAANDEREN 2000-2006

« Beauregard 1 »
« Bien étudier l'Aménagement Urbain
et Garantir le Renouveau Durable »
N° FW 2.4.1.

RAPPORT D'ACTIVITES FINAL
ARRETE AU 31 décembre 2005

Opérateur chef de file :



rue de Montigny 29
6000 Charleroi
Tél. (32) 071/300.300 Fax (32) 071/509.678



AGENCE DE DEVELOPPEMENT
ET D'URBANISME DE LA SAMBRE
19, rue de Fleurus
BP 30273
59607 Maubeuge cedex

Partenaires :



98, rue des Stations
59000 Lille

I) Le projet BEAUREGARD consiste à valoriser le patrimoine naturel et bâti de part et d'autre de la frontière franco – belge, à partir de son fil directeur : la Sambre.

Cette démarche de valorisation est soutenue par l'Union européenne. Elle associe différents partenaires : le CAUE, l'ADUS et Espace Environnement.

Ce projet, commencé il y a quelques années, a déjà permis de contribuer positivement à la réalisation d'opérations d'aménagement, notamment côté Belge.

Le projet vise globalement 2 objectifs :

- ***Produire un socle de connaissances commun sur le patrimoine transfrontalier par différents moyens :***
 - o Observations
 - o Relevés terrains
 - o Etudes de potentialités
 - o Diagnostics territoriaux

- ***Sensibiliser les élus et les habitants à travers différents moyens :***
 - o Editions de brochures, articles de presses, internet..., surtout destinés aux habitants
 - o Tour bus, conférences, et assistance aux maîtres d'ouvrage, par la mise à disposition d'une ingénierie ...pour les élus.

II) Les études FDAN (Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord) relèvent d'une logique similaire et différente à la fois :

A) Les spécificités des études FDAN :

- **Avec les études FDAN, il s'agit, pour le conseil général du Nord, d'améliorer le cadre de vie des communes du Nord, en attribuant des subventions pour la réalisation d'opérations d'aménagements ou d'équipements.**

L'attribution de subventions est conditionnée à la réalisation préalable obligatoire d'une étude validée par un comité de pilotage, et sous la direction conjointe de la commune et du conseil général.

Cette étude a pour objectif :

- d'élaborer un diagnostic territorial
- de mettre en évidence les enjeux d'aménagement et d'équipement
- de proposer des solutions pour chaque enjeu identifié
- de proposer un planning de réalisations, accompagné des évaluations financières

Les niveaux d'études (esquisse, APS...) sont déterminés par le cahier des charges.

- L'objectif des études FDAN est opérationnel : elles doivent déboucher sur des travaux.

B) Les similitudes entre études FDAN et projet BEAUREGARD

- Sur la forme : les deux types études utilisent la concertation, c'est-à-dire la participation avec les habitants.
- Sur le fond : elles abordent le volet patrimonial de façon similaire dans la méthodologie.

Actuellement, la quasi-totalité des communes membres de l'AMVS dispose d'une étude FDAN « cadre de vie ». Plus de la moitié des communes de l'AMVS (sur un total de 23 communes) dispose d'une étude récente, c'est-à-dire approuvée au cours ou après l'année 2003.

Question :

Comment le projet BEAUREGARD a-t-il été utile lors de l'élaboration des études FDAN ?

En sensibilisant le maître d'ouvrage et le conseil général à la question, pour qu'une plus grande place soit accordée à la dimension patrimoniale.

Les nombreux échanges, discussions, débats avec les élus des communes, les services techniques, les bureaux d'études ont permis deux avancées :

- une meilleure prise en compte des dimensions patrimoniales dans la mise en évidence des problématiques (habitat, environnement...),
- une recherche de consensus sur les orientations d'aménagement en matière de protection et de valorisation du patrimoine spécifiquement sambrien.

La démarche n'était pas « gagnée » d'avance pour plusieurs raisons :

1 – Les acteurs locaux (élus, techniciens) étaient traditionnellement peu sensibilisés à la question patrimoniale, que ce soit le patrimoine naturel ou le patrimoine bâti.

2 – L'autre raison, majeure, tient dans le fait que les élus ont souvent à l'esprit d'autres sujets ou problèmes jugés plus prioritaires : aménagement d'un espace ou d'un équipement public, sécurisation d'une route... Sur le bâti, la réflexion et les actions demandées portent plus souvent sur les abords que sur le bâti lui-même.

Enfin, au travers du lien créé entre la démarche BEAUREGARD et les études FDAN ou Schéma directeur, les élus ont pris conscience que la valorisation du patrimoine de leur commune est une dimension essentielle de l'aménagement, et peut servir de levier fort au développement touristique et à l'attrait résidentiel de leur territoire.

Les exemples suivants sur les communes de FERRIERE LA PETITE, MARPENT, PONT SUR SAMBRE, FERRIERE LA GRANDE, FEIGNIES et MAUBEUGE illustrent comment le travail mené dans le cadre du projet BEAUREGARD a permis de nourrir les réflexions, en terme de problématiques et de solutions d'aménagements pour les communes concernées.

A l'avenir, nul doute que les études menées dans le cadre de BEAUREGARD seront fort utiles pour l'élaboration des documents d'urbanisme de l'AMVS.

BEAUREGARD : PONT SUR SAMBRE

Synthèse des problématiques d'aménagements de la commune de PONT SUR SAMBRE :

- **L'absence d'aménagement de la grand rue (RD 961) et des entrées de ville**

- La RD 961 subit un trafic important, ce qui entraîne une insécurité pour les habitants,
- L'espace public n'est pas organisé pour les modes doux de déplacements (piétons et cycles),
- L'espace public est inesthétique : enrobé noir uniforme, réseaux aériens....,
- Les entrées de ville, notamment le pont, sont peu valorisées.

- **La friche SOFER**

Il s'agit d'une friche industrielle, sur laquelle l'EPF va mener une opération de préverdissement : cette action permettra de supprimer les bâtiments en ruine et inutilisés, et surtout de prévoir des actions de réengazonnement et de plantations.

Questions : quel projet de préverdissement mettre en œuvre ? Quels choix de mobilier ?

- **L'absence de valorisation du cimetière**

- Peu d'emplacements encore disponibles dans le cimetière actuel,
- Absence de matérialisation de l'allée principale,
- Absence de liaisons entre les espaces,
- Absence d'accueil général,
- Absence de stationnement aménagé,
- Absence de jardin du souvenir

- **L'absence d'aménagement de la nouvelle voie de desserte de la ZAC du village**

Cette ZAC destinée à l'habitat locatif et l'habitat en accession à la propriété, est située à proximité du centre bourg.

D'une surface de plus de 6 ha, elle est urbanisée sur 4 ha. Elle regroupe 59 logements : 35 en locatifs, 24 en accession.

La ZAC s'est développée à ses extrémités, c'est pourquoi elle se caractérise aujourd'hui par 2 ensembles distincts.

Ce sentiment est renforcé par l'absence de liaison Nord-Sud.

Comment mieux relier les deux ensembles d'habitat ? Comment créer un quartier cohérent ?

L'absence de valorisation des cheminements et des zones à enjeux écologiques forts

Absence de cohérence et d'organisation entre les différents cheminements et les différentes politiques de valorisation paysagère et touristiques :

- GR Avesnois/Thiérache
- PDIPR
- Bord de rive en contre halage, en continuité de la halte nautique
- Cheminements agricoles
- Liaisons douces en cœur de bourg

Les zones à enjeux écologiques forts sont nombreuses sur le territoire (bords de Sambre, ZNIEFF...) et ne sont pas préservées ni valorisées pour l'eco-tourisme.

La dévitalisation du cœur de village

La localisation stratégique du stade municipal en cœur de bourg, en fait un enjeu foncier majeur pour la revitalisation du centre de Pont sur Sambre.

Actuellement, l'accès au stade est malaisé car l'équipement est inséré dans le tissu résidentiel.

Ne faut-il pas créer un nouveau pôle sportif et de loisirs, par le regroupement du complexe sportif Demade, le terrain de sports Trotin, la requalification de la friche SOFER et la délocalisation du stade à proximité ?

Synthèse des options d'aménagements la commune de PONT SUR SAMBRE :

L'aménagement de la grand rue (RD 961) et des entrées de ville

Le conseil général a prévu une requalification de la RD 961, au titre de la mise en sécurité.

Options FAN cadre de vie :

- Hors agglomération : aménagement d'une piste unidirectionnelle en site propre,
- En entrée de ville : aménagement d'un îlot séparateur, marquage de l'entrée par des plantations (jardinières et arbres tiges),
- De l'entrée de ville à la résidence Fétis : pas de stationnement, enfouissement des réseaux, éclairage, bandes cyclables,
- De la résidence Fétis au croisement ruelle maruelle-rue des bois blancs : stationnement unilatéral, enfouissement des réseaux, éclairage, bandes cyclables, traitement du carrefour en plateau du croisement ruelle maruelle-rue des bois blancs.
- De la rue des écoles à la station service : stationnement unilatéral, enfouissement des réseaux, éclairage, bandes cyclables,

- De la ruelle de la maruelle à la rue de Quartes : stationnement unilatéral côté Ouest, enfouissement des réseaux, éclairage, mise en place de jardinières, pas de bandes cyclables, traitement du carrefour en plateau de la rue Quartes,
- De la rue Quartes à la rue des écoles : stationnement unilatéral côté Est, enfouissement des réseaux, éclairage, mise en place de jardinières, pas de bandes cyclables, traitement du carrefour en plateau de la rue des écoles,
- Le pont : Remise en peinture du pont, fleurissement par suspentes florales, mise en lumière. Pour les abords : remplacement de l'actuelle glissière de sécurité par une nouvelle en bois, aménagement d'un trottoir confortable,
- Recommandations architecturales et paysagères visant au traitement des limites entre la grand rue et l'espace privé : conseils au niveau des clôtures et de la végétation.

- **La friche SOFER**

La proximité des habitations permet d'envisager :

- l'implantation d'activités de proximité pour les enfants de la commune,
- la réservation d'une frange au bord de la rue du 8 mai pour une opération de construction de 8 parcelles.

La proximité des espaces naturels permet d'envisager :

- la création d'un arboretum sur le thème des essences locales,
- l'entretien d'un espace vert de détente préservant la qualité paysagère du site.

Autres options choisies :

Améliorer l'accueil du public :

- hiérarchiser le parking par un marquage au sol,
- mettre en place du mobilier (bancs, corbeilles, table de pique nique),
- prévoir une signalétique à l'entrée du site,

Mise en place de l'arboretum :

- étiquetage des arbres et arbustes,

- **La valorisation du cimetière**

Options retenues :

- Finir le cimetière actuel par l'occupation des derniers emplacements encore libres,
- Réunir les sous-espaces du cimetière actuel
 - Par la différenciation visuelle de l'allée centrale (pavés bétons de part en part de l'enrobé noir),
 - Créer une nouvelle allée, plus libre dans la partie haute (sable bordé de pavés bétons),
- Créer un jardin du souvenir, composé d'une allée sinueuse, de demi-cercles de verdure et d'un espace central dégagé,

- Créer une extension du cimetière actuel, ayant une organisation et une ambiance moins stricte,
- Créer un espace d'accueil (parking) qui aujourd'hui n'existe pas : un parvis permettra de mettre en évidence la nouvelle entrée du cimetière.

- **L'aménagement de la nouvelle voie de desserte de la ZAC du village**

- La nouvelle voie relie les logements en accession et ceux en locatif,
- Le gabarit ne doit pas être important,
- Son aménagement et son profil ne doivent pas favoriser la vitesse, afin de garantir la sécurité au sein de ce nouveau quartier : cette voie doit être structurante avec un tracé courbe,
- En partie centrale, la voie s'élargit afin de créer une petite placette paysagée, lieu de centralité, de convivialité,
- Les deux haies bocagères sont maintenues,
- Présence d'une noue de 2 m permettant l'utilisation des techniques alternatives d'assainissement des eaux pluviales.

- **La valorisation des cheminements et des zones à enjeux écologiques forts**

- Mettre en place des circuits qui s'appuient sur les éléments attractifs du territoire :
 - La boucle de la Sambre,
 - La forêt de Mormal,
 - Le complexe bocager
- Il s'agit de circuits à vocation pédestre, cycliste ou équestre
 - Premier circuit : créer un axe lisible et sécurisé permettant de relier le centre à la forêt de Mormal,
 - Second circuit : le chemin de contre-halage permet de relier Bachant, le centre de Pont et le hameau de Pantegnies,
 - Troisième circuit : il permet de rejoindre le hameau de Pantegnies, par le site de l'ancienne centrale EDF.
 - Circuit équestre : il relie Bachant à la forêt de Mormal, en passant par Pont.
- La création et l'organisation de ces circuits permettent non seulement de découvrir les sites naturels les plus remarquables de Pont sur Sambre, mais aussi de mieux les préserver (éco-tourisme, tourisme vert).

- **La dévitalisation du cœur de village**

- Délocaliser le stade et donc libérer cet espace à vocation résidentielle : 2 opérations d'habitat sont envisageables : une en accession locatif de 13 logements, une autre en lots libres de 13 logements.
- Créer de ce fait un véritable maillage entre les rues du centre ville : l'organisation de cet espace intégrant une liaison douce vers la grand rue, permet de mettre en valeur ce nouvel axe dans le prolongement du cheminement d'accès à la halte nautique, assurant la cohérence des déplacements piétons.

BEAUREGARD : FERRIERE LA GRANDE

Synthèse des problématiques d'aménagements de la commune de FERRIERE LA GRANDE :

Le thème des enjeux urbains

- Depuis la RD 936 (route MAUBEUGE - COUSOLRE) la commune est imperceptible ;
- de nombreux espaces en friches : espaces vastes, stériles et monotones : friches SNCF, MIROUX, DOLOMIE...espaces ponctuellement utilisés par les gens du voyage.

Le thème des déplacements :

- La RD 936 est un axe très linéaire : cet axe ignore la ville et privilégie le flux routier : il est dangereux pour les piétons et cyclistes ;
- Le carrefour RD 27/RD936 est imperceptible et dangereux : les priorités à droite sont dangereuses ;
- la zone « trente » de centre ville n'est pas identifiée ;
- les rues Dumont et Jaurès, rues structurantes, ne sont pas aménagées pour les circulations douces (voies trop larges, trottoirs envahis par le stationnement...) ;
- le sens de circulations des axes secondaires est incompréhensible : peu de repères, accès difficile au collège, au complexe sportif Carnot et aux industries,
- les zones industrielles restantes sont enclavées et trop excentrées ;
- Des conflits d'usages liés à la présence d'usines qui génère un trafic PL dans le cœur bâti ;
- des venelles et des liaisons non valorisées (ex : chemin de la rivière) ;

Le thème de l'habitat

- Importante maîtrise foncière par la collectivité : commune, AMVS ou EPF ;
- Beaucoup de friches en centre ville, sites pollués ou inondables, peu disponibles pour de l'habitat en construction neuve ;

Le thème de l'environnement :

- 2 ruptures fortes, dangereuses et imperceptibles : La Solre et la voie ferrée :
 - la rivière est oubliée et contrainte par une zone inondable,
 - la voie ferrée n'est pas valorisée ;

- La présence des étangs participe à la banalisation des milieux naturels, en supprimant les zones écologiquement plus variées ;
- Potentiel naturel avec les anciennes carrières au sud ;

Le thème des équipements - cadre de vie

- Nombreuses carences dans le traitement des clôtures, façades et jardins ;
- des équipements en dehors du centre ville : terrains de foot, école, square, collège, parc ;
- des espaces verts sans âmes : peupliers pourris dans le parc, utilisation de la plaine pour le tir à l'arc, absence de jeux pour les enfants, mur en béton monotone et berges effondrées après l'écluse : impression de tristesse ;